COMMISSAIRES DE JUSTICE

Contentieux de l'exécution devant le juge de l'exécution

Le juge de l'exécution tranche les difficultés nées des mesures engagées, souvent sur des moyens de forme. Ces deux jours traitent de sa compétence, des principales contestations et de la stratégie procédurale.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Commissaires de justice, associés, clercs habilités et collaborateurs d'offices.

PRÉREQUIS
Exercer au sein d'un office de commissaire de justice.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Délimiter la compétence du juge de l'exécution.
- Identifier les contestations les plus fréquentes et leurs moyens.
- Anticiper les contestations dès la rédaction des actes.
- Préparer un dossier de défense de la mesure.
- Traiter les demandes de délais et les incidents.

03 Programme détaillé

M1 Compétence et saisine · 2 h 30

- Qui tranche quoi.
- Compétence du juge de l'exécution et limites.
- Modes de saisine, délais et représentation.
- Effets de la contestation sur la mesure engagée.
- Atelier — Déterminer la compétence et la voie applicable dans huit situations.

M2 Contester le titre et la créance · 2 h 30

- Les moyens de fond.
- Contestation portant sur le titre et sur son caractère exécutoire.
- Contestation du montant, des intérêts et des frais.
- Prescription et extinction de la créance.
- Atelier — Analyser des conclusions de contestation et préparer la réponse.

M3 Contester la mesure · 2 h 30
- Les moyens de forme.
- Irrégularités de l'acte et nullités invoquées.
- Proportionnalité, abus et détournement de la mesure.
- Insaisissabilités et biens appartenant à des tiers.
- Atelier — Identifier les moyens de nullité dans une série d'actes.

M4 Délais de grâce et aménagements · 2 h 00
- Les demandes du débiteur.
- Délais de grâce : conditions, durée et effets.
- Échéanciers judiciaires et suspension des mesures.
- Conséquences sur la créance et sur les frais.
- Atelier — Traiter une demande de délais et préparer la position du créancier.

M5 Défendre la mesure · 2 h 00
- Construire le dossier.
- Constitution du dossier de l'office et pièces à produire.
- Articulation avec le requérant et son avocat.
- Argumentation et réponse aux moyens soulevés.
- Atelier — Construire le dossier de défense d'une saisie contestée.

M6 Prévenir les contestations · 2 h 30
- Le meilleur contentieux est celui qu'on évite.
- Points de contrôle à la rédaction et avant signification.
- Contestations récurrentes et corrections de pratiques.
- Capitalisation des décisions rendues contre l'office.
- Atelier — Construire la grille de contrôle anticontentieux de l'office.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur des dossiers et situations réels anonymisés.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. La prise en compte au titre de l'obligation de formation continue suppose la reconnaissance du dispensateur et l'habilitation de l'action par la CNCJ, vérifiées avant le démarrage.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr